



SELECT INVESTMENT SERIES III SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : European Bank & Business Center,
6h, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg

18 septembre 2026

Objet : Avis important : Fusion du compartiment Select Investment Series III SICAV – T. Rowe Price US Large Cap Value Equity Fund (le « Compartiment absorbé ») avec le compartiment T. Rowe Price Funds SICAV – US Large Cap Value Equity Fund (le « Compartiment absorbant »)

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons du fait que le conseil d'administration (le « Conseil ») de Select Investment Series III SICAV (la « **Société** ») a décidé de fusionner, avec effet au 20 novembre 2026 (la « **Date de la fusion** »), le Compartiment absorbé, dans lequel vous détenez des actions, avec le Compartiment absorbant.

Motif de la fusion

La proposition de fusion des Compartiments absorbé et absorbant a pour but de générer des gains d'efficacité en consolidant deux fonds qui disposent d'objectifs d'investissement, de profils de risque et d'allocations d'actifs très semblables en un fonds unique plus important qui permettra d'atteindre de meilleurs résultats pour les investisseurs. La fusion vise (i) à améliorer la capacité du fonds à poursuivre sa croissance et à générer des économies d'échelle, et (ii) à rationaliser la gamme de produits disponible.

Dès lors que les Compartiments absorbé et absorbant disposent de caractéristiques et d'univers d'investissement très similaires, les investisseurs ne devraient ressentir aucune perturbation en ce qui concerne la stratégie d'investissement, le profil de risque ou l'approche de gestion.

Calendrier et impact de la fusion

Veuillez passer en revue les informations importantes, y compris le calendrier et l'impact détaillés de la fusion ainsi que la comparaison du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, que vous trouverez en Annexe I.

Vos options

Aucune action n'est requise de votre part. Vos actions seront échangées automatiquement contre des actions du Compartiment absorbant, dont vous deviendrez actionnaire à la Date de la fusion. Vous recevrez une confirmation peu de temps après détaillant votre participation au sein du Compartiment absorbant.

Toutefois, si, en raison de la fusion proposée, vous souhaitez transférer vos placements dans un autre compartiment de la Société ou demander le rachat de votre participation, vous pouvez le faire à tout

moment et sans frais, selon les conditions énoncées dans le prospectus, en envoyant vos ordres de transaction avant 13 h 00 (heure de Luxembourg) le 13 novembre 2026 (heure limite de réception des ordres). Tout ordre reçu après cette heure limite sera refusé et devra être soumis à nouveau vis-à-vis du Compartiment absorbant après la Date de la fusion. Dans un tel cas, veuillez noter qu'un rachat ou une conversion pourrait alors être traité(e) comme une cession d'Actions à des fins fiscales, et que vous pourriez être soumis à l'impôt sur toute plus-value générée grâce au rachat ou à la conversion d'actions.

Informations supplémentaires à votre intention

Une déclaration de fusion vous sera envoyée par la poste dans un délai de 10 jours après la Date de la fusion. Des informations supplémentaires, y compris le rapport de fusion du réviseur d'entreprises, le DIC des deux compartiments, le prospectus et les rapports financiers les plus récents, sont disponibles à l'adresse <https://www.funds.troweprice.com/lu/fr/> ou au siège social. Une copie électronique du présent avis est disponible sur le site Internet : <https://www.troweprice.com/institutional/lu/en/about/shareholder-notices.html>. Des informations détaillées sur le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant (y compris les documents d'offre pertinents) peuvent être obtenues auprès de votre banque, votre distributeur ou votre conseiller financier, le cas échéant.

Par ailleurs, le Conseil vous recommande de vous renseigner sur les conséquences de ce changement en matière fiscale et d'investissement dans votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile, et le cas échéant de demander conseil à ce sujet.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant, ou envoyer un e-mail à l'adresse accountliaison@troweprice.com.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clés pour l'investisseur.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

ANNEXE I

Cette section reprend les principales informations relatives à la fusion. D'autres informations sont disponibles dans la comparaison détaillée des Compartiments ci-après, ainsi que dans le prospectus et les DIC applicables. **Nous vous conseillons de lire attentivement le DIC du Compartiment absorbant, disponible sur <https://www.funds.troweprice.com/lu/en/>.**

Calendrier de la fusion

13 novembre 2026 – Date limite de réception de tous les ordres de transaction si vous souhaitez demander le rachat ou la conversion de vos actions avant la fusion

20 novembre 2026 – Date de la fusion, à laquelle vos actions seront échangées contre des actions du Compartiment absorbant

24 novembre 2026 – De nouvelles actions sont disponibles à la négociation dans le Compartiment absorbant

Processus/conditions de la fusion

Lors de la fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés vers le Compartiment absorbant, et le Compartiment absorbé cessera d'exister. Les revenus courus mais non encore distribués à la Date de la fusion seront inclus dans les actifs transférés au Compartiment absorbant et pris en compte dans le calcul du ratio d'échange.

Toutes les actions restantes au sein du Compartiment absorbé à la Date de la fusion seront échangées gratuitement contre des actions de la classe correspondante du Compartiment absorbant selon le ratio d'échange en vigueur, lequel sera calculé pour chaque classe d'actions (comme décrit ci-dessous).

Le ratio d'échange utilisé pour déterminer le nombre d'actions devant être allouées au sein du Compartiment absorbant est calculé en divisant la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions du Compartiment absorbé par la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant (y compris tout ajustement de swing pricing sur la part en liquidités, le cas échéant), ces valeurs étant exceptionnellement arrondies à la 4^e décimale aux fins de la fusion. Le ratio d'échange est arrondi à la 6^e décimale. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par les réviseurs d'entreprises de la Société (PricewaterhouseCoopers, société coopérative, Luxembourg), qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez au sein du Compartiment absorbé et celle des nouvelles actions que vous recevrez dans le Compartiment absorbant seront identiques, sous réserve des différences d'arrondi, mais il est possible que vous receviez un nombre d'actions différent au sein du Compartiment absorbant. Vous ne recevrez aucun paiement en espèces à la suite de la fusion.

Impact et autres considérations

La fusion ne devrait pas modifier le profil de risque global pour les investisseurs. Le Compartiment absorbant dispose de caractéristiques et d'une approche d'investissement identiques, de sorte que votre exposition demeurera inchangée.

La fusion devrait par ailleurs améliorer la rentabilité. Grâce à la fusion des deux compartiments, les frais d'exploitation courants du Compartiment absorbant devraient être inférieurs à ceux du Compartiment absorbé, favorisant une meilleure valeur à long terme pour les investisseurs. Tous les coûts juridiques et administratifs de la fusion seront pris en charge par la Société de gestion.

Le Compartiment absorbé peut encourir des frais de transaction exceptionnels limités, dans le but d'aligner les portefeuilles entre la date limite de transaction au sein du Compartiment absorbé et la Date de la fusion. Il est possible qu'une partie des titres doive être liquidée avant la Date de la fusion, convertie en liquidités et réinvestie dans le Compartiment absorbant après la Date de la fusion. Le

mécanisme de swing pricing sera appliqué au transfert de liquidités pour atténuer l'impact des frais de transaction sur les autres actionnaires du Compartiment absorbant.

Les actionnaires recevront un préavis de 60 jours les informant de la fusion. Durant cette période, vous pouvez demander gratuitement le rachat ou la conversion de vos actions, et le fonds continuera de poursuivre son objectif d'investissement. Le Compartiment absorbé sera fermé aux transactions cinq jours ouvrables avant la Date de la fusion, afin de garantir une transition sans heurts.

Les caractéristiques de votre classe d'actions (devise et couverture par exemple) seront répliquées au sein du Compartiment absorbant. De nouvelles classes d'actions seront lancées selon les besoins pour garantir la continuité. Tous les enregistrements et dispositifs de déclaration fiscale resteront également en vigueur au sein du Compartiment absorbant. Les classes d'actions qui distribuent des dividendes verseront un dividende ad hoc avant l'entrée en vigueur de la fusion.

Vous trouverez ci-après une comparaison des deux compartiments. Une approbation réglementaire peut être exigée au niveau local dans certaines juridictions avant qu'un avis aux actionnaires puisse être émis.

Des informations sur la performance des Compartiments absorbé et absorbant se trouvent dans la fiche d'informations et le DIC pertinents, disponibles à l'adresse <https://www.funds.troweprice.com/lu/fr/>

Comparaison des compartiments

Le tableau qui suit compare les informations pertinentes du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes utilisés dans ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus des Compartiments absorbé et absorbant.

Les informations qui se trouvent dans une seule colonne se rapportent uniquement au compartiment dont le nom est mentionné au-dessus de ladite colonne. Les informations qui s'étendent sur les deux colonnes valent pour les deux compartiments.

	Compartiment absorbé Select Investment Series III SICAV – T. Rowe Price US Large Cap Value Equity Fund	Compartiment absorbant T. Rowe Price Funds SICAV – US Large Cap Value Equity Fund
Objectif	Faire augmenter la valeur de ses actions, sur le long terme, par la croissance de la valeur de ses investissements.	
Titres du portefeuille	Le fonds est géré activement et investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions d'entreprises américaines à forte capitalisation affichant une décote par rapport à leur moyenne historique et/ou à la moyenne de leur secteur. Le fonds investit principalement dans des actions et des titres apparentés d'entreprises enregistrées ou ayant une part prédominante de leur activité aux États-Unis et dont la capitalisation boursière est égale ou supérieure à celle des entreprises de l'indice Russell 1000. Les types de titres peuvent inclure des actions ordinaires, des actions préférentielles, des bons d'options, des certificats américains de dépôt (American Depositary Receipts – ADR), des certificats européens de dépôt (European Depositary Receipts – EDR) et des certificats internationaux de dépôt (Global Depositary Receipts – GDR).	
	Pour atteindre son objectif, le fonds peut également investir, à titre accessoire, dans d'autres titres éligibles, tels que décrits à la section	Pour atteindre son objectif, le fonds peut également investir, à titre accessoire, dans d'autres titres éligibles, tels que décrits à la section « Pouvoirs et restrictions

	« Pouvoirs et restrictions globaux en matière d'investissement » qui débute à la page 30 du Prospectus de SICAV III. À la date du Prospectus de SICAV III, il peut investir à cet égard, à concurrence de 10 % maximum, dans des titres adossés à des actifs (asset-backed securities ou ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires (mortgage-backed securities ou MBS), des obligations en difficulté ou en défaut, des sociétés de placement immobilier (real estate investment trusts – REIT) ou des titres éligibles d'autres pays.	globaux en matière d'investissement » qui débute à la page 122 du Prospectus de SICAV I. À la date du Prospectus de SICAV I, il peut investir à cet égard une part importante de son portefeuille dans des sociétés de placement immobilier (real estate investment trusts – REIT) ou des titres éligibles d'autres pays.
Instruments dérivés et techniques	Le fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et à des fins d'efficacité de la gestion de portefeuille.	
	L'utilisation d'instruments dérivés s'effectuera conformément aux objectifs du fonds ainsi qu'à ses caractéristiques environnementales et sociales, telles que décrites à l'Annexe Durabilité du fonds.	
	Pour obtenir une synthèse des principaux types d'instruments dérivés auxquels le fonds peut avoir recours et de l'utilisation pouvant en être faite, veuillez consulter la section « Utilisation des instruments dérivés par les fonds » en page 41 du Prospectus de SICAV III ou en page 139 du Prospectus de SICAV I.	
Processus d'investissement	L'approche du gestionnaire d'investissement consiste à : • se concentrer sur les rapports avec la valeur relative ; • utiliser des travaux de recherche sur les paramètres fondamentaux pour repérer les entreprises affichant des perspectives financières prometteuses ; • intégrer des données qualitatives pour évaluer le potentiel d'amélioration de la perception des investisseurs ; • vérifier les anomalies de la valorisation relative par une analyse quantitative ; • trouver un équilibre entre l'analyse de la valorisation et l'évaluation qualitative ; • Le gestionnaire d'investissement intègre l'analyse des facteurs de gouvernance et de durabilité au sein du processus d'investissement afin d'évaluer le risque et le rendement de l'investissement dans le but d'optimiser la performance financière. Ces facteurs peuvent inclure, sans s'y limiter, le changement climatique, l'épuisement des ressources, les normes du travail, les questions relatives aux droits de l'homme, ainsi que la structure et les pratiques de gouvernance. Les facteurs de gouvernance et de durabilité sont évalués en même temps que d'autres facteurs d'investissement plus traditionnels, tels que les valorisations, l'évolution des marchés financiers, ainsi que les tendances sectorielles et macroéconomiques. Lorsque ces facteurs sont jugés significatifs sur le plan financier, ils sont pris en compte dans la décision d'investissement.	
ESG	Bien que le fonds ne poursuive pas un objectif d'investissement durable, il promouvra des caractéristiques environnementales et sociales en s'engageant à faire en sorte que dans des	

	conditions de marché normales au moins 10 % de la valeur de son portefeuille demeure investie dans des Investissements durables. Le gestionnaire d'investissement met en œuvre les stratégies d'investissement suivantes : filtre d'exclusion, exposition aux Investissements durables et actionnariat actif.
Classification SFDR	Article 8. Toutes les informations ESG pertinentes sont disponibles dans l'Annexe Durabilité du fonds du prospectus.
Indice de référence	Indice Russell 1000 Value Net 30 %. Le gestionnaire d'investissement n'est soumis à aucune contrainte au niveau des pondérations des pays, secteurs et/ou titres individuels par rapport à l'indice de référence et investit librement dans des titres qui n'en font pas partie. En raison des conditions de marché, la performance du fonds peut parfois être plus proche de celle de l'indice de référence.
Utilisation de l'indice de référence	Comparaison de la performance. En ce qui concerne les catégories d'actions couvertes contre le risque de change, l'indice de référence peut être couvert dans la devise de la catégorie concernée.
Devise de référence du portefeuille	USD
Gestionnaire d'investissement	T. Rowe Price International Ltd
Sous-gestionnaire d'investissement	T. Rowe Price Associates, Inc.
Planifier vos investissements	Destiné aux investisseurs qui prévoient d'investir à moyen ou long terme. Le fonds peut attirer les investisseurs qui : - sont intéressés par la croissance de leur investissement. - comprennent et peuvent accepter les risques du fonds, notamment les risques associés aux investissements dans des actions.
Principaux risques*	■ Risque lié aux actions ■ Risque de concentration géographique ■ Risque lié aux actions à faible ou moyenne capitalisation ■ Risque lié au style d'investissement ■ Produit – Alignement sur les critères de durabilité - * Pour plus de détails, veuillez consulter la section générale concernant les Risques du Prospectus.
ISR	4
Méthode de gestion du risque et niveau de levier escompté	Approche par les engagements. S.O.

Commissions

Compartiment absorbé :

Class	Entry Charge (Max)	Management Co. Fee (Max)	Operating and Administrative expenses limit	Minimum transaction and balance amounts		
				Initial investment/ balance	Additional investment	Redemption
A	5.00%	1.50%	0.17%	-	-	-
Q	-	0.65%	0.17%	-	-	-
I	-	0.65%	0.10%	USD1 million	-	-
S	-	-	0.10%	USD1 million	-	-

Compartiment absorbant :

Class	Entry Charge (Max)	Management Co. Fee (Max)	Operating and Administrative expenses limit	Distribution fee	Minimum transaction and balance amounts		
					Initial investment/ balance	Additional investment	Redemption
A	5.00%	1.50%	0.17%	-	-	-	-
B	-	1.50%	0.17%	0.75%	-	-	-
C	-	0.54%	0.17%	-	-	-	-
Q	-	0.65%	0.17%	-	-	-	-
I	-	0.65%	0.10%	-	USD1 million	-	-
E	-	0.54%	0.10%	-	USD1 million	-	-
S	-	-	0.10%	-	USD1 million	-	-